

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2025 N° 2025-013 7.1 décision budgétaire
---	---

L'an deux mille vingt cinq le treize mars le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2025

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE pouvoir C Zwolakowski, Jean Marc QUINODOZ pouvoir P Monier, Jean Michel MAY pouvoir V Eugene

N° 2025-13: Affectation du résultat Budget communal avec intégration des résultats du budget annexe de la maison de santé annule et remplace

Vu la clôture du budget annexe en date du 31/12/2024,

Vu les comptes de gestions et de résultats,

Considérant l'erreur matérielle sur l'affectation des résultats sur les budgets principaux et annexe, résumé ainsi : les résultats reportés sur le budget principal de l'exercice 2022 suivants : - 950 207,92€ pour la section d'investissement et + 651 940,32€ pour la section de fonctionnement. Or, ces résultats de clôture s'élevaient respectivement à - 1 018 135,19€ et + 803 940,06€, comme repris dans votre budget 2023. Pour le Budget annexe : Reprise au 002 en recettes de fonctionnement la somme de 105 053,25€ alors que le résultat de clôture au 31/12/2023 était de 73 267,10€.

Mme le Maire fait part du tableau correctif suivant

	BUDGET PRINCIPAL		Budget annexe Maison de santé	
	Insertion communale	correction trésor public	Insertion communale	correction trésor public
reports CA 2023 au BP 2024				
excédent reporté de la section Investissement de l'année 2023	-950 207,92	-1 018 135,19	458 356,07	-458 356,07
excédent reporté de la section fonctionnement de l'année 2023	651 940,32	803 940,06	105 053,25	73 267,10
résultats de clôture 2023				
excédent reporté de la section Investissement de l'année 2023	76 030,05		458 356,07	
excédent reporté de la section fonctionnement de l'année 2023	1 415 996,89		73 267,10	
total	1 492 026,94	1 492 026,94	531 623,17	-531 623,17
affectation au 1068	523 242,67			
résultats 2024				
résultats section Investissement	-389 162,25	-389 162,25	-371 973,69	-371 973,69
résultats de la section de fonctionnement	589 120,71	589 120,71	126 504,94	126 504,94
résultats de clôture 2024				
section Investissement de l'année 2024	-313 132,20		86 382,38	
section fonctionnement de l'année 2024	1 481 874,93		199 772,04	
Reste à réaliser à mettre sur 2025				
en dépenses	-344 267,67	-344 267,67		

La liste des restes à réaliser est jointe à cette délibération.

Il y a une inscription de 185 226,16€ à l'opération 10024, opération qui n'existait pas dans le budget 2024. Pour un état des restes à réaliser cohérent et concordant avec le budget 2025, la solution consiste à inscrire, dans l'état des restes à réaliser, la somme de 186 226,16€ au compte 231, sans n° d'opération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
 Reçu en préfecture le 04/04/2025
 Publié le
 ID : 038-213805401-20250404-2024013B-BF

La trésorerie peut conserver et modifier le dernier flux xml transmis, mais il faut transmettre un état des restes à réaliser corrigé avec une délibération "annule et remplace" en justifiant par une erreur de saisie présentant les reports suivants:

- Opération 10001:37 258,65€
- 2041512:104 100,00€
- 2188: 17 682,86€
- 231: 185 226,16€

Mme le Maire propose compte tenu de l'ensemble des indications d'affecter les résultats Ddu budget principal et du budget maison médicale ainsi :

	Affectation résultat sur le budget principal
reports CA 2023 au BP 2024	
excédent reporté de la section investissement de l'année 2023	
excédent reporté de la section fonctionnement de l'année 2023	
résultats de cloture 2023	
excédent reporté de la section investissement de l'année 2023	534 386,12
excédent reporté de la section fonctionnement de l'année 2023	966 021,32
total	
affectation au 1068	

résultats 2024	
résultats section investissement	-761 135,94
résultats de la section de fonctionnement	715 625,65
résultats de cloture 2024	
section investissement de l'année 2024	-226 749,82
section fonctionnement de l'année 2024	1 681 646,97
Reste à réaliser à mettre sur 2025	
en dépenses	-344 267,67
Besoin net de la section d'investissement estimé à	-571 017,49
compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé BP 2025	-571 017,49
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté R002 BP 2025	1 110 629,48

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 13 mars 2025

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2025 N° 2025-018
---	--

L'an deux mille vingt cinq le quatorze avril le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, ; Jean Michel MAY, Catherine ZWOLAKOWSKI, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE

N° 2025 018 : Tour des templiers phasage et demande de subventions

L'adjoint aux travaux fait part de l'évolution de l'étude pour la sécurisation de la tour des templiers.

Lors d'une réunion il a été convenu de passer à la phase optionnelle et ainsi donner mandat à LG architecte pour lancer la phase rédaction des offres.

Une mission d'OPC sera lancée dans le but de suivre les relevés des fissuromètres, l'état du chantier et aussi de trouver des aides financières.

Il est transmis l'information reçue par mail que pour le moment aucun nouveau dossier n'est reçu par la DRAC, il conviendra d'en tenir compte pour les perspectives financières.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 14 avril 2025

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213805401-20250416-2025021-DE

Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2025
N° 2025-021

L'an deux mille vingt cinq le quatorze avril le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, ; Jean Michel MAY, Catherine ZWOLAKOWSKI, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE

N° 2025 021 : Job été

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison des congés d'été des agents titulaires Il y aurait lieu, de créer 5 emplois saisonniers d'agent technique à temps incomplet à raison de 30 heures de travail sur 2 semaines qui seront répartis selon les besoins des services durant les mois de juillet et août 2025

Mme le Maire demande au conseil :

- De créer 5 emplois saisonniers d'agent technique
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 30 heures/semaine.
- Décide que la rémunération correspond au SMIC horaire
- Modifie le tableau des emplois permanents de la commune tel qu'annexé à la présente délibération,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 14 avril 2025

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213805401-20250416-2025025-DE

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2025 N° 2025-022
---	--

L'an deux mille vingt cinq le quatorze avril le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, ; Jean Michel MAY, Catherine ZWOLAKOWSKI, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE

N° 2025 022 : subvention exceptionnelle

L'adjoint aux finances fait part d'une demande de l'association au pied de ma tour pour une aide sur un projet d'impression de 300 brochures sur la flore de la commune pour une aide de 300€.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 14 avril 2025

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213805401-20250416-2025022-DE

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2025 N° 2025-022
---	--

L'an deux mille vingt cinq le quatorze avril le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, ; Jean Michel MAY, Catherine ZWOLAKOWSKI, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE

N° 2025 022 : dépôt Déclaration préalable

Mme le Maire fait part des projets en cours et demande au conseil de valider les dépôts de déclarations préalables pour les parcelles suivantes :

- Volets et dépassé de toit Espace Michel Brunel : parcelle AD152
- Toiture église : parcelle AD445

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 14 avril 2025

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213805401-20250416-2025023-DE

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2025 N° 2025-023
---	--

L'an deux mille vingt cinq le quatorze avril le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, ; Jean Michel MAY, Catherine ZWOLAKOWSKI, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE

N° 2025 023 : dépôt Déclaration préalable

L'adjoint à l'urbanisme fait part d'une demande d'urbanisme au compte de Mme le Maire.
Il s'agit d'une déclaration préalable déposé par DP HELLO WATT RENOVATION 038 540 25 20022 en qualité de mandataire pour M.Jean-Yves RIGAULT pour installation de 12 panneaux photovoltaïques en surimposition toiture.

La référence cadastrale de la parcelle: B 718 au n°2 lotissement le Belvédère

Il demande au conseil de l'autoriser à instruire le dit dossier et signer les pièces afférentes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 14 avril 2025

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213805401-20250416-20250024-DE

Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2025
N° 2025-024

L'an deux mille vingt cinq le quatorze avril le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, ; Jean Michel MAY, Catherine ZWOLAKOWSKI, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE

N° 2025 024 : Passage de l'ex cabinet médical en crèche provisoire pour la période des travaux

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1311-15,

Vu la demande de l'association intercommunale « les petits bouts » sollicitant la mise à disposition des équipements communaux suivants : Ex cabinet médical place du perron

Vu l'intérêt de mutualiser les moyens techniques entre collectivités voisines et pour maintenir le service d'accueil des enfants en bas âge

Mme le Maire demande au conseil de :

1. De mettre à disposition de l'association l'ensemble du bâtiment à noter que le rez de chaussée sera pour l'accueil des enfants et non l'étage réservé aux agents à compter du 01/05/2025 pour la durée des travaux estimés à 5 mois.
2. De préciser que cette mise à disposition s'effectuera selon les modalités financières suivantes :- refacturation des fluides en prorata entre communes et loyer auprès de l'association qui correspond à celui du bâtiment en travaux
3. De charger Mme. le Maire de veiller à la bonne exécution de la présente décision.
4. De charger les services de remettre en œuvre les contrats d'assurance, les contrats d'électricité et de gaz, ainsi que la téléphonie.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 14 avril 2025

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

